



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**le 19 avril 2021**

### **Voies navigables de France et la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'associent pour encadrer la circulation des pêcheurs le long du Rhin**

**Pour faciliter la conciliation des usages le long du Rhin, Voies navigables de France (VNF) et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin (FDPPMA67) ont décidé de créer une autorisation d'y circuler pour les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche. Entre impératif de maintien en état des digues, responsabilités juridiques et envie légitime d'accéder au patrimoine naturel, la circulation sur les chemins d'exploitation du fleuve nécessitait d'être encadrée.**

#### **UNE COLLABORATION VERTUEUSE**

Partenaires de longue date, VNF et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) sont liés depuis le 15 mars 2019 par un protocole de partenariat pour concilier pratique de la pêche et protection de la biodiversité sur le domaine public fluvial. Ce protocole constitue non seulement une reconnaissance de leur rôle environnemental, économique et social respectif. C'est aussi la garantie d'une attention partagée et responsable portée au loisir pêche, à la gestion de l'eau, du domaine fluvial et de sa biodiversité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la volonté commune d'encadrer la circulation des pêcheurs le long des berges rhénanes. En 2020, VNF et la FDPPMA du Bas-Rhin ont travaillé de concert pour trouver un compromis permettant d'encadrer l'usage par les pêcheurs de la route de service VNF et des berges du Rhin à courant libre au nord de Strasbourg. Au terme d'une année de discussion, un plan de circulation et les conditions d'octroi d'autorisations individuelles de circuler, ont été actés entre les établissements. L'obtention de ces autorisations de circuler s'accompagne d'une information et d'une sensibilisation des usagers sous forme d'un plan détaillé et d'un guide de bonnes pratiques.

#### **LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES**

La Fédération départementale de pêche a pour mission de développer la pratique de la pêche. Agréée au titre de la protection de l'environnement, la tête de réseau est également soucieuse de la protection des espaces et des espèces dans leur globalité. C'est pourquoi, ce plan de circulation du Rhin-Nord est organisé sur la base du triptyque Canalisation - Sensibilisation - Répression. Ainsi pour obtenir l'autorisation de circuler au bord du Rhin pour pêcher, le pêcheur s'engage à respecter les bonnes pratiques.

Pour les forces de police, comme la compagnie de gendarmerie fluviale franco-allemande, partie prenante au groupe de travail, l'identification précise des ayants droits et l'assurance de leur complète information permettront de mieux cibler leurs actions de contrôle et de répression.

## TROIS SECTEURS AU NORD DE STRASBOURG OUVERTS À LA CIRCULATION

Le plan de circulation comprend trois secteurs au nord de Strasbourg :

- Le secteur de la Wantzenau, ouvert uniquement pour la mise à l'eau des bateaux
- Le bief d'Iffezheim, entre Gamsheim et Beinheim, ouvert pour rejoindre les zones de pêche en véhicule et mettre à l'eau les bateaux
- Le Rhin à courant libre, de Beinheim à Lauterbourg, ouvert pour rejoindre les zones de pêche en véhicule et mettre à l'eau les bateaux

Chaque secteur fait l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

## LA DEMANDE D'AUTORISATION

Pour obtenir l'autorisation individuelle de circuler le long du Rhin, le pêcheur doit remplir le formulaire dédié sur le site internet [www.peche67.fr](http://www.peche67.fr), en joignant une copie de sa carte grise, de sa carte de pêche et de la carte de circulation de son bateau (au format image ou pdf). Le respect des conditions particulières indiquées sur l'autorisation de circuler est impératif. Une fois la demande complétée en ligne, l'autorisation sera délivrée sous quinzaine. Si la demande est envoyée par courrier postal, ce délai ne peut pas être garanti.

Retrouvez davantage d'informations auprès de votre APPMA, des agents de VNF, de la Gendarmerie fluviale de Gamsheim ou des communes riveraines.

## À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)  VNF - Voies navigables de France  VNF\_officiel

## A PROPOS DE LA FEDERATION DU BAS-RHIN POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Forte de 117 Associations agréées (AAPPMA), la Fédération de pêche du Bas-Rhin regroupe plus de 32000 adhérents. Ce réseau associatif, le plus dense de France, assure la protection du patrimoine piscicole et naturel de 2400 kilomètres de cours d'eau et plus de 2500 Ha de plans d'eau.

De par son caractère d'utilité publique, conféré par le Code de l'Environnement, la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour objet d'organiser au niveau départemental :

- le développement durable de la pêche amateur
- la protection du milieu aquatique, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole

[www.peche67.fr](http://www.peche67.fr)  Fede peche Bas-Rhin

### Contacts presse

Voies navigables de France  
Direction territoriale Strasbourg  
Service Communication  
Laure Mauny  
T. 06 78 37 69 24 / 03 67 07 92 15  
[laure.mauny@vnf.fr](mailto:laure.mauny@vnf.fr)

Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique  
David Pierron  
Directeur adjoint  
T. 06 75 13 08 66  
[d.pierron@peche67.fr](mailto:d.pierron@peche67.fr)